



Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

*Règlement financier relatif au paiement
des factures de l'accueil de loisirs et des études surveillées*

Entre les soussignés :

Nom : Prénom :

Demeurant :

D'une part,

Et,

La commune d'Andeville, représentée par son Maire, Jean-Charles MOREL, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2011,

D'autre part,

Afin de faciliter les modalités de règlement des factures de l'Accueil de loisirs, de la restauration et des études surveillées, la commune d'Andeville propose aux familles la mise en place du prélèvement automatique.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

I - Dispositions générales

Les familles bénéficiaires peuvent régler leur facture mensuelle de la manière suivante :

- En espèces, par chèques bancaires ou par carte bancaire auprès du régisseur
- Par le biais du « portail famille »
- Par prélèvement automatique pour les personnes ayant souscrits un contrat de prélèvement automatique.

II - Montant du prélèvement

Chaque prélèvement est effectué le quinze du mois pour le montant de la facture mensuelle correspondant au service facturé.

Le régisseur émet une facture que le redevable ayant opté pour le prélèvement automatique recevra avant la date du prélèvement.

III - Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, ou de banque, doit se procurer un nouvel imprimé de demande de prélèvement auprès de la Mairie d'Andeville, le remplir et le retourner, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire.

Si l'envoi a lieu avant le premier du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

IV - Renouvellement du contrat de prélèvement automatique

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante. Il est à préciser que si le contrat de prélèvement est renouvelé automatiquement, les dossiers d'inscription tant à l'accueil qu'à l'étude surveillée doivent être renouvelés chaque année.

V - Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut pas être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. Les frais de rejet sont à la charge du redevable. L'échéance impayée, augmentée des frais de rejet, sera à régulariser auprès de la Trésorerie dès réception du titre de recette correspondant, et au maximum dans un délai de quinze jours.

VI - Fin du contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvement pour le même redevable. Il lui appartiendra de renouveler son contrat s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat devra en informer la mairie par lettre simple à adresser à

***Mairie d'Andeville
2, place de la République
60570 ANDEVILLE***

VII – Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Toute demande de renseignements concernant la facture est à adresser à la Mairie d'Andeville, 2, place de la République 60570 ANDEVILLE. Toute contestation amiable est aussi à adresser à la Mairie. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester directement devant la juridiction compétente le bien-fondé de ladite créance.

Fait à Andeville, le

Le Maire,



Jean-Charles MOREL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.C. Morel".

Bon pour accord de prélèvement
automatique,
Pour le redevable,

(date et signature)

Formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire ou de changement de coordonnées bancaires

Afin que votre demande soit prise en compte, il est impératif de :

1. Compléter l'intégralité des deux volets de ce formulaire et de les signer
2. Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal au format IBAN BIC
3. Adresser la partie n°1 de ce document à l'adresse suivante :

Mairie
2, place de la République - 60570 ANDEVILLE

1 - AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie d'Andeville. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec la mairie d'Andeville.

N° National d'émetteur : 599071

Titulaire du compte à débiter		Etablissement du teneur de compte à débiter	
Nom et prénom		Banque	
Adresse		Adresse	
Code postal		Code postal	
Ville		Ville	
Désignation du compte à débiter Identification internationale (IBAN)			
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _			
Identification internationale de la banque (BIC)			

Fait à, le

Signature,



2 - AUTORISATION DE PRELEVEMENT (exemplaire à adresser à votre banque)

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie d'Andeville. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec la mairie d'Andeville.

N° National d'émetteur : 599071

Titulaire du compte à débiter		Etablissement du teneur de compte à débiter	
Nom et prénom		Banque	
Adresse		Adresse	
Code postal		Code postal	
Ville		Ville	
Désignation du compte à débiter Identification internationale (IBAN)			
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _			
Identification internationale de la banque (BIC)			

Fait à, le

Signature,